

et les marquent. Et quoi ! Jésus-Christ, qui est le roi des rois, trouvera une communauté qui ne veut pas le recevoir ? Faudra-t-il laisser toute une paroisse sans sacrement, tandis qu'il y aura une église dans cette paroisse ? Toutes les raisons que vous me mandez ne sont pas comparables à l'inconvénient qu'il est nécessaire d'éviter, il n'y a rien dans l'Église qui soit plus imposant que le salut des âmes. Et comment le procurer sans sacrement et sans avoir un lieu pour le mettre et administrer les autres qu'il a institués pour ce sujet ? Votre résistance, dont vous me menacez, ne m'arrêterait pas, quand votre église serait de fondation royale, je la prendrais de même pour y mettre le Saint Sacrement. Rien ne m'en pourrait empêcher. Dieu m'ayant mis les armes spirituelles entre les mains pour m'en servir contre ceux qui ne voudraient pas le recevoir, vous pouvez croire que je les emploierais ; vous ne pourriez venir contre que par l'appel comme d'abus, qui n'est point suspensif, et dans lequel vous succomberiez infailliblement avec une grande confusion. Doutez-vous que si j'avais à prendre le parti de prendre votre église pour servir de paroisse, jusqu'à ce qu'on eût bâti une église paroissiale, que je ne prisse si bien mes mesures à la Cour et partout que vous ne seriez écouté en aucun endroit. Je vous dirai franchement que je suis un peu scandalisé de votre lettre peu charitable pour le salut des âmes, de refuser de recevoir le Saint Sacrement chez vous, pour être administré à tout moment aux fidèles de cette paroisse. Est-ce que le salut des âmes, pour lesquelles Jésus-Christ est mort, n'est pas plus précieux que vos offices et les règles de votre institut ? Dans les temps de guerre, que l'on prend les monastères, on trouble bien davantage les communautés, qui ne font plus d'office, où les officiers et les soldats logent, et ici il ne s'agit que du